



PRÉ-RÉGIONALE FÉMININE

2024 - 2025

Le présent règlement vient en complément des règlements généraux et sportifs.

ARTICLE 1 : Groupements sportifs qualifiés

Les équipes qualifiées pour ce niveau la saison précédente ainsi que les nouvelles équipes engagées. Il peut y avoir plusieurs équipes du même club.

ARTICLE 2 : Licences JH

Licences JH autorisées : idem au règlement RF3

ARTICLE 3 : Équipe de jeunes

Les équipes ne présentant pas d'équipes de jeunes, ne pourront pas monter en division supérieure, et seront pénalisées financièrement selon les dispositions financières.

ARTICLE 4 : Officiels

Une caisse de péréquation est mise en place pour les défraiements des arbitres.

Pas de pénalité sportive prévue dans la Charte des officiels (uniquement des pénalités financières).

ARTICLE 5 : Directives techniques

Pas de directive technique.
Pas de charte de l'entraîneur.

ARTICLE 6 : Phase régulière

1 poule de 9 équipes, rencontres aller/retour.
La phase régulière s'arrête le 30 mars 2025.
A l'issue de cette phase, un classement est établi.

ARTICLE 7 : Play-offs

Les équipes classées de 1 à 6 participent aux play-offs en deux poules de 3 équipes en matchs allers (sur 3 journées). La mieux classée reçoit.

POULE A

1 contre 6
4 contre 6
1 contre 4

POULE B

2 contre 5
3 contre 5
2 contre 3

A l'issue de ces play-offs, un classement est établi dans chaque poule.

Une Finale en aller/retour pour le titre est organisée :
Vainqueur poule A contre Vainqueur poule B
Le mieux classé de la phase régulière reçoit au match retour.

ARTICLE 8 : Titre

Le vainqueur des play-offs est déclaré champion départemental Pré-régionale Féminine. Une équipe ENTENTE (EN) peut être championne mais ne pourra pas conserver cette structure sportive en championnat régional.

ARTICLE 9 : Montée en division supérieure

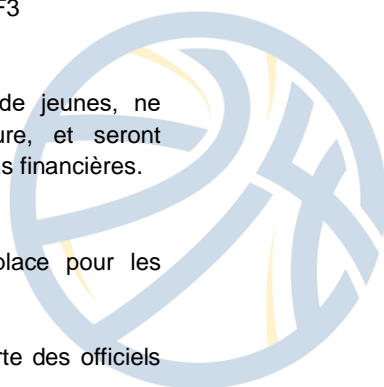
Le groupement sportif vainqueur des play-offs accède à la RF3 la saison suivante.

ARTICLE 10 : Descente en division inférieure

Pas de descente en division inférieure.

ARTICLE 11 : Modification du règlement particulier

En cas de plusieurs forfaits généraux, la Commission sportive se réserve le droit de modifier l'organisation du championnat.



DORDOGNE
BASKETBALL